



Nous étions nombreux-ses sur la place de l'hôtel de ville mardi 26 mars 2024. Grâce à votre mobilisation, nous avons réussi à ouvrir le dossier des ASEM à la Ville de Paris. Pour la CGT Affaires Scolaires, c'est encore une preuve qu'en créant le rapport de force, la victoire est possible ! Votre profession doit être attractive avec des conditions de travail dignes et respectueuses.

A l'appel de la CGT Affaires Scolaires, un rassemblement a eu lieu le 26 mars 2024 devant l'Hôtel de Ville de Paris où plus de 200 agents spécialisés des écoles maternelles de la Ville de Paris étaient présentes. La priorité de se faire entendre et voir pour celles et ceux qui sont constamment les oubliés des écoles maternelles. Largement visibles et entendus cette fois avec beaucoup de médias et politiques, une délégation a été reçue par l'élue chargée du personnel de la Ville et l'élue chargée de Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris. La délégation a expliqué le rôle des ASEM qui étaient longtemps appelées les «dames de service» alors qu'elles et ils sont accompagnateurs éducatifs dans les écoles maternelles et polyvalentes. Tout le travail que nous fournissons auprès des enfants quotidiennement dans les classes n'est pas reconnu et à l'assemblée générale du 15 mars 2024, les ASEM ont exprimé l'urgence de la reconnaissance de TOUS les aspects de notre profession.

« LES ASEM NE VEULENT PLUS ETRE UNE SORTE DE VARIABLE D'AJUSTEMENT DANS LES ECOLES... »

Grace à cette grande lutte, les agents ont gagné ! De cette rencontre avec la Ville de Paris est sortie l'assurance du lancement d'un groupe de travail dès le mois d'octobre 2024 avec les organisations syndicales pour enfin améliorer le métier d'ASEM à la Ville de Paris.

Pour rappel, voici nos revendications :

- VAE CAP AEPE obligatoire (axé sur le métier d'ASEM) pour les agents qui sont rentrés avec une dérogation aux exigences de diplôme, avec un accompagnement de la DASCO ;
- 1 ASEM par classe ;
- Une amélioration de nos conditions de travail: des remplacements systématiques, des locaux et du matériel adaptés, des temps de pause respectés, des formations régulières, des possibilités de mobilité et de promotion ;
- Une reconnaissance véritable du travail éducatif et semi pédagogique que nous faisons auprès des enfants pendant toutes les périodes de leurs journées ;
- Supprimer l'entretien des locaux tout au long de la journée pour les ASEM sauf l'entretien des classes (tables, balayage sol) ;
- Contrats à plein temps pour les ATEM qui prendraient les missions d'entretien des locaux retirés aux ASEM ;
- Etre invité d'office aux réunions scolaires et périscolaires tout au long de l'année ;
- Ne plus être sous la hiérarchie fonctionnelle des directeur.trices d'écoles ;
- Attribuer la Prime Ségur à tous les ASEM ;
- Une reconnaissance de notre pénibilité: la réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires, la prise en compte des sujétions particulières, l'inscription de notre cadre d'emplois auprès de la CNRACL en carrière active (départ anticipé à la retraite sans décote) ;
- Une revalorisation de notre statut: la création d'un cadre d'emplois de catégorie B, avec une grille indiciaire correspondant à nos qualifications et à nos missions.

